

Hochfelden, le 17/10/19

Concerne parcelle 3 grevée d'un emplacement réservé SCHW 13

Nous nous opposons formellement à l'emplacement réservé de plus de 3 ares sur notre terrain à la demande de la commune ainsi qu'à la création d'un passage piéton sur notre bien pour donner accès au quai de la SNCF.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.